Dans les zones sécurisées du bâtiment Europa, certains de ces boutons poussoirs sont temporisés (délai maximum de 30 secondes). Leur activation déclenche un message vocal qui vous avertit que votre demande a été prise en compte.

La porte sera déverrouillée à la fin de la temporisation et vous pourrez alors sortir en poussant sur la barre anti-panique ou la poignée.



## 2.5 Évacuation des délégués et des visiteurs

Si vous assistez à une réunion avec des délégués ou si vous accueillez des visiteurs, vous devez les prendre en charge lors d'une évacuation:

- invitez-les à vous suivre et donnez-leur la consigne de se disperser une fois sortis du bâtiment Justus Lipsius, ou de se rendre à l'atrium du Justus Lipsius une fois sortis des bâtiments Europa ou Lex
- indiquez-leur le chemin d'évacuation le plus proche
- fermez la/les fenêtre(s) et porte(s) du local
- accompagnez vos visiteurs en tenant compte des consignes d'évacuation.

## 2.6 Évacuation des personnes à mobilité réduite

Si une personne à mobilité réduite (PMR) que vous ne pouvez pas aider à évacuer (blessure, mobilité réduite, ...) est présente, vous devez:

- appeler le 02 281 2000 depuis le local où vous vous trouvez avec elle
- communiquer le nom de la personne et sa localisation (bâtiment, niveau, aile, numéro)
- expliquer pourquoi cette personne n'est pas en mesure d'évacuer
- l'inviter à rester dans le local pour attendre les secours ou suivre les instructions données, porte fermée
- évacuer

## 2.7 En cas de difficulté personnelle

En cas d'impossibilité d'évacuer de manière autonome (blessure, mobilité réduite, ...), vous devez:

- rester dans votre bureau ou entrer dans un bureau et fermer la porte
- téléphoner au 02 281 **2000**
- communiquer votre nom et l'adresse du bureau (bâtiment, niveau, aile, numéro)
- communiquer la raison qui vous empêche d'évacuer
- attendre à cet endroit ou suivre les instructions données.

attendie a cet endroit ou suivre les instructions données.

ANNEX VII FR